



COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT

Conseil Municipal du mercredi 24 mai 2023 - 18 h

Salle Georges Brassens - 16, boulevard Paul Bert

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023
- 2 - Urbanisme – Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Clermont l'Hérault
- 3 - Finances - Budget principal – Compte Administratif de l'exercice 2022
- 4 - Finances - Budget annexe de la caserne de gendarmerie – Compte administratif de l'exercice 2022
- 5 - Finances - Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (F.D.A.J.) – Approbation de la convention de délégation de gestion 2023 - Mandat donné au Centre Communal d'Action Sociale
- 6 - Administration générale – Adhésion au dispositif Envirobat Occitanie
- 7 - Commande Publique - Fourrière municipale de véhicules – Approbation d'une convention de gestion et d'exploitation du service avec un gardien agréé
- 8 - Service des sports - Séjours sportifs des vacances d'été 2023
- 9 - Ressources humaines – Modification du tableau des emplois
- 10 - Administration générale – Attribution d'une aide financière communale dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain – Madame Rosa Martinez
- 11 - Administration générale – Attribution d'une aide financière communale dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain – Madame Jeanne Remanda
- 12 - Urbanisme - Approbation d'une convention de servitude de passage pour la création d'une canalisation souterraine ENEDIS sur la parcelle cadastrée section BP n° 266 située Cours Chicane, propriété de la commune de Clermont l'Hérault
- 13 - Urbanisme - Opérations foncières – Cession de la parcelle communale cadastrée section BI n° 151 sise rue Pascal à Madame PRAT Laure
- 14 - Urbanisme - Opérations foncières – Cession de la parcelle communale cadastrée section BI n° 152 sise rue Pascal à Madame PRAT Laure
- 15 - Urbanisme - D. I. A. non préemptées
- 16 - Information - Décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales